

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE310 Expression: Ecriture digitale			
Code	SOCM3B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Xavier LAMBERT (xavier.lambert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE de création multimédia est le prolongement des cours de « Technologie informatique de communication » des 2 premiers blocs. Dans la même logique d'évolution et de cumul des savoirs enseignés aux cours de TIC, tous les acquis sont considérés comme pré-requis

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
 2.3 Établir et respecter des conventions

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
 3.3 Participer à l'évolution de son environnement professionnel
 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture

Compétence 5 **Informier, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
 5.4 Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information
 5.6 Utiliser les différentes techniques d'écriture liées à l'information et à la communication

Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**

- 6.1 Concevoir et exploiter des stratégies de communication
- 6.2 Mettre sa créativité au service de ses actions
- 6.4 Mettre en œuvre des techniques, des procédures et des supports de communication adaptés à un public donné
- 6.7 Mobiliser des outils d'évaluation

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM3B10A Numérique multimédia 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM3B10A Numérique multimédia 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2020-2021 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Numérique multimédia			
Code	23_SOCM3B10A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier LAMBERT (xavier.lambert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'écriture digitale est le prolongement des cours de « Technologie informatique de communication » des 2 premiers blocs. Dans la même logique d'évolution et de cumul des savoirs enseignés aux cours de TIC, tous les acquis sont considérés comme pré-requis.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Comprendre les éléments qui rendent un texte visible sur le web, et ceux qui rendront sa lecture agréable
- Rédiger des articles sur un blog, réaliser des photos et des vidéos en appliquant les notions de droits d'auteur et de droits à l'image
- Donner un titre à ses articles qui leur permettent à la fois d'être bien référencés et de donner l'envie d'être lus
- Connaître et savoir utiliser les principaux outils multimédia qui permettent d'enrichir utilement ses articles

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours d'écriture digitale repose sur une petite partie théorique, et un bon nombre d'exercices et d'ateliers pour mettre en application les principes d'écriture et de lisibilité sur le web.

Introduction sur l'évolution du journalisme et l'écriture d'articles sur internet

De l'écrit

Écrire pour le web, ça n'existe pas: On n'écrit pas pour Internet, mais pour son public ⇒ définir son public
Écrire quoi? ⇒ Être pertinent, tout en restant accessible, en fonction du public cible (toujours expliquer)
Écrire comment: ⇒ du contenu journalistique (les 5W, la technique de l'entonnoir inversé) ⇒ (accroche, contenu bien structuré, infos pratiques et renvois) ⇒ D'abord faire un plan, commencer par l'idée principale, développer en quelques lignes, puis structurer Lecture sur écran : le F, et comment le contourner? ⇒ mots stratégiques, phrases d'accroche,...

Écrire comment: le référencement. Optimisation pour le site internet et les moteurs de recherche : importance de la titaille et des URL (pas toujours les mêmes, mais attention à la triche), et des chapeaux, premiers mots ou description (balises) ⇒ exemple avec Wix/Wordpress

Des compléments

Le principe de l'embed
La boîte à outils

Démarches d'apprentissage

Le cours se décomposera en:

- Une séance introductive sur les grands principes d'écriture sur le web, les éléments de lisibilité, de référencement, et une présentation des principaux outils multimédia
- Une série d'exercices en ligne d'application de ces principes
- Des "conférences" avec des invités qui travaillent dans la communication digitale
- des séances de coaching pour finaliser le blog avec des articles respectant les principes vus au cours

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individuel via coaching en ligne.

Ouvrages de référence

UN blog de référence est mis en ligne par le professeur.

Supports

Un plan du cours et les exposés sous forme de diaporamas sont téléchargeables sur la plateforme connect'ED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1 et Q 3 : travaux pour 100% des points (exercices et articles mis en ligne sur le blog de l'étudiant).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).